

Agreste Basse-

Données Normandie

Une publication de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt



Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt
Direction Régionale de la Jeunesse et
des Sports et de la Cohésion Sociale



La Basse-Normandie, terre d'excellence du cheval !

Savoir-faire en élevage, races équines, élite sportive, hippodromes, haras nationaux, pôles événementiels, la Basse-Normandie rayonne mondialement. Elle est la première région détentrice d'équidés de France. Toutes les utilisations du cheval y sont recensées : courses de trot ou de galop, sport et loisir, travail et viande. Les activités équines sont portées par le dynamisme de certains territoires. Dans la région, en 2010, 11 800 personnes travaillent dans une exploitation agricole⁽¹⁾ ayant des équidés et, en 2011, les établissements équestres⁽²⁾ emploient près de 1 000 Equivalents-Temps-Plein (ETP). En 2013, 32 organismes de formation de la région ont dispensé à 500 apprenants⁽³⁾ une formation spécifique à la filière équine.

Sportifs, touristes, amateurs de courses hippiques, la Basse-Normandie vous offre ses infrastructures : 470 établissements équestres, des parcours de randonnée équestre avec hébergements, 31 hippodromes. Passionnés de cheval, 32 organismes vous proposent un large panel de formations diplômantes ou qualifiantes spécifiques à la filière équine.

La Basse-Normandie est la **première région détentrice d'équidés de France** avec un nombre d'équidés détenus compris entre 85 000 et 95 000^(a). À l'image de la France, troisième pays d'Europe occidentale en

nombre d'équidés, des utilisations très diversifiées du cheval telles que la course de trot, de plat ou d'obstacle, le sport et les loisirs ou encore la production de viande y sont présentes.

**Plus de 6 chevaux sur 10
sont détenus dans
les exploitations agricoles**

Selon le dernier recensement agricole de 2010, 5 211 exploitations agricoles bas-normandes détiennent 55 335 équidés, répartis pour environ un tiers dans chacun des départements. Une exploitation sur cinq détient des équidés en Basse-Normandie ; dans le Merlerault

cette proportion est de une sur deux. La part des équidés détenus dans les exploitations agricoles parmi l'ensemble des équidés est la plus forte dans l'Orne et la plus faible dans la Manche.

L'Orne est un territoire d'élevage de chevaux, plus particulièrement de trotteurs. Les exploitations agricoles avec équidés y pratiquent plus souvent l'élevage que dans les autres départements et 55 % des juments mises à la saillie par les propriétaires d'équidés ornaïses sont des juments de trot.

Dans la Manche, les chevaux sont davantage destinés à des activités

sportives ou de loisirs. Les exploitations avec équidés y sont plus petites, moins tournées vers l'élevage et les juments de selle et ponettes mises à la saillie en 2013 par les propriétaires manchois ont été plus nombreuses que dans les deux autres départements.

Concentration des équidés du Nord Pays d'Auge à Alençon

En 10 ans, de 2000 à 2010, le **cheptel d'équidés dans les exploitations agricoles a progressé de 2 %** lorsque le nombre d'exploitations avec équidés a baissé d'un tiers, comme l'ensemble des exploitations agricoles. Sur cette même période, le nombre d'exploitations spécialisées professionnelles⁽⁶⁾ a augmenté de 48 %. On assiste donc à une concentration des activités liées au cheval dans les exploitations, l'effectif moyen d'équidés par exploitation passant de 7 à 11. Couplée à cette dynamique de concentration, une spécialisation de territoire autour des équidés s'effectue dans un couloir allant du Nord Pays d'Auge à Alençon.

Par ailleurs, la Manche tend à perdre une partie de son activité liée au cheval au profit des filières laitière bovine et céréalière. Le département a perdu 41 % de ses exploitations avec chevaux contre seulement 25 % dans le Calvados et l'Orne et son cheptel a baissé de 11 % quand ceux du Calvados et de l'Orne ont augmenté de 10 % chacun.

Le cheptel de juments a augmenté de 6 % en 10 ans de 2000 à 2010. L'effectif moyen de juments ou de ponettes poulinières par exploitation

détentric est passé de 4 à 6 sur cette même période.

Parmi les exploitations ayant des équidés, 30 % sont spécialisées^(b), c'est plus qu'il y a 10 ans. **La moitié des équidés est détenue par les exploitations spécialisées**, dont le cheptel moyen (18) est plus de 2 fois celui des exploitations non spécialisées (8). Et, plus le taux de spécialisation est important sur un territoire, plus la densité d'équidés est élevée.

Le cheval, meilleur ami de la vache

On entend par exploitation ayant des équidés mais non spécialisée une exploitation possédant au moins un autre atelier animal ou végétal. Parmi les ateliers animaux, les ateliers bovins sont ceux qui sont le plus souvent associés aux ateliers d'équidés, devant les ateliers de volailles et d'ovins. La cohabitation privilégiée des bovins et des équidés permet l'optimisation du pâturage, du temps de travail et du rendement économique.

Près d'une exploitation ayant des équidés sur deux détient des bovins. Au total, les exploitations avec équidés possèdent 10 % des références laitières régionales et 19 % des droits à Prime au Maintien du Troupeau de Vaches Allaitantes (PMTVA). L'atelier laitier est plus souvent associé aux

La Basse-Normandie, berceau d'une élite sportive !

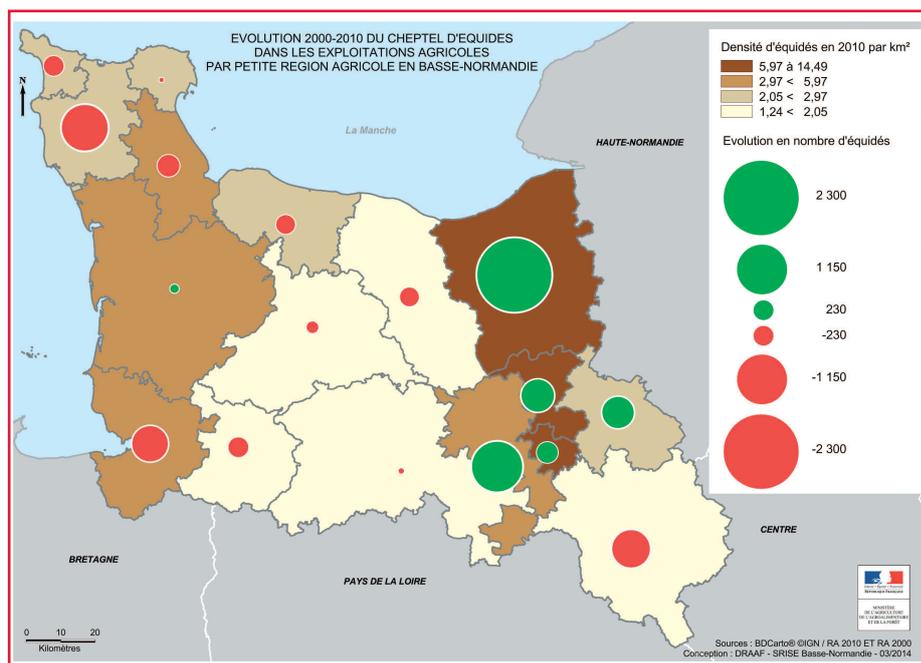
Outre la présence de nombreuses structures équestres et d'une forte densité de chevaux sur son territoire, la Basse-Normandie compte un autre atout : de grandes familles d'éleveurs et de nombreux cavaliers de haut niveau classés au niveau national et mondial y sont installés. Treize cavaliers bas-normands, dont trois femmes, sont sportifs de haut niveau⁽⁴⁾ dans trois disciplines : le Concours de Saut d'Obstacle (CSO), le Concours Complet d'Équitation (CCE) et le Dressage⁽⁵⁾.

De grandes familles d'éleveurs (Navet, Lerrede, Levallois) ont contribué à faire naître des chevaux de légende (Baloubet du Rouet, Diamant de Semilly, Kraque Boom). Et des cavaliers de renom ont porté au plus haut niveau les couleurs de la Basse-Normandie (Éric Levallois, Éric Navet, Alexandra Lederman, Dominique d'Esmée, Patrice Delaveau, Pénélope Leprevost, Kevin Staut).

De plus, de très nombreux cavaliers professionnels talentueux exploitent de jeunes chevaux dans les différentes disciplines. La préparation de ces chevaux au travers de la participation aux compétitions est facilitée par le grand nombre d'épreuves de qualité proposées sur le territoire. En 2013, 53 concours professionnels et 14 concours internationaux ont été organisés sur notre territoire. L'accueil des Jeux Équestres Mondiaux concrétise l'excellence normande.



Pénélope Leprevost - Milord Carthago*HN



équidés dans la Manche où la concentration de la production laitière est la plus forte.

Un hectare sur dix de prairies en Basse-Normandie est pâturé uniquement par des équidés(c)

Les équidés, dont le nombre est estimé entre 85 000 et 95 000 têtes, valorisent

à eux seuls entre 76 000 et 85 000 hectares de prairies (pâturage et foin hors achat) soit plus de 11 % des surfaces en prairies du territoire bas-normand.

Les 5 211 exploitations agricoles régionales ayant des équidés exploitent le cinquième de la superficie régionale en prairies de la Surface Agricole Utilisée(7) (SAU) et 8 % de ces prairies

sont pâturés uniquement par les équidés. C'est dans le Calvados, principalement le pays d'Auge que le cheval valorise le plus les prairies et dans la Manche le moins.

Traduction du phénomène de concentration, dans les exploitations agricoles, il y a plus d'équidés sur moins d'hectares de prairies qu'il y a 10 ans. De 2000 à 2010, la surface en herbe exploitée dans les exploitations avec équidés a baissé de 16 % alors que le nombre d'équidés a augmenté.

Des exploitations agricoles qui pratiquent la diversification

Plus souvent de statut individuel (80 % contre 72 %), de petite dimension économique(6) (57 % contre 43 %) et plus diversifiées (9 % contre 6 %), les exploitations agricoles avec équidés se distinguent des exploitations sans équidé.

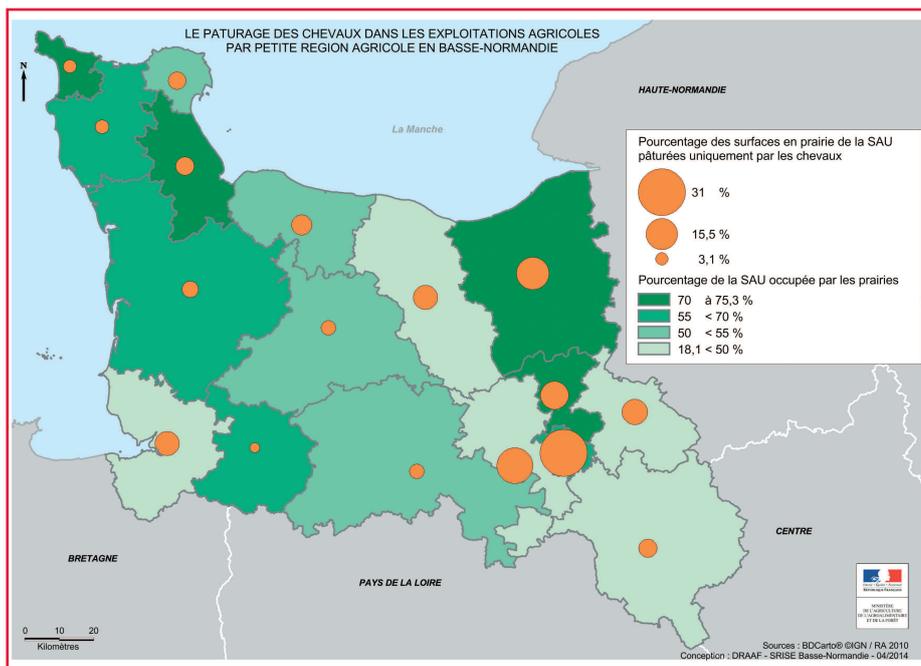
En Basse-Normandie, **près des trois quarts des exploitations ayant une activité de loisir(8) ont des équidés.** Pour 44 % de ces dernières, cette activité est un établissement équestre.

La filière équine représente plus de 3 700 emplois directs dans les exploitations agricoles

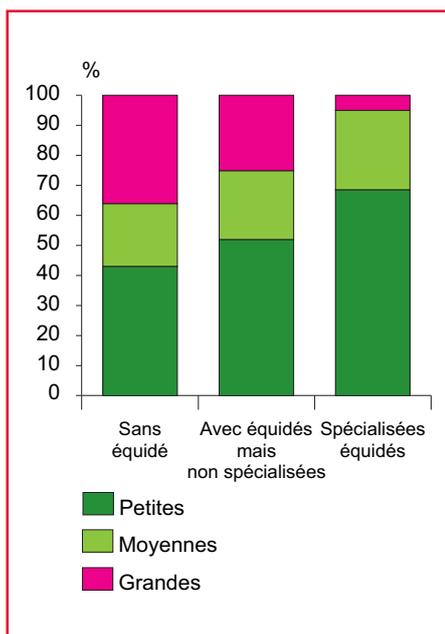
En Basse-Normandie, les exploitations avec équidés emploient 11 800 personnes (6 640 Unité de Travail Annuel - UTA) dont 31 % dans les exploitations spécialisées (3 700 personnes).

Les exploitations avec équidés emploient plus de salariés(9) que la moyenne, d'autant plus si elles sont spécialisées. Une personne sur cinq travaillant dans les exploitations avec équidés est un salarié, soit 2 400 personnes. Les exploitations spécialisées avec salariés ont en moyenne 2,2 UTA salariées par exploitation contre 0,8 pour celles sans équidé.

Les emplois salariés dans les exploitations avec équidés (20 %) sont plus souvent à temps complet (68 %) que dans les exploitations sans équidé. Dans les exploitations spécialisées, le pourcentage de temps complet atteint même les trois quarts. Les salariés

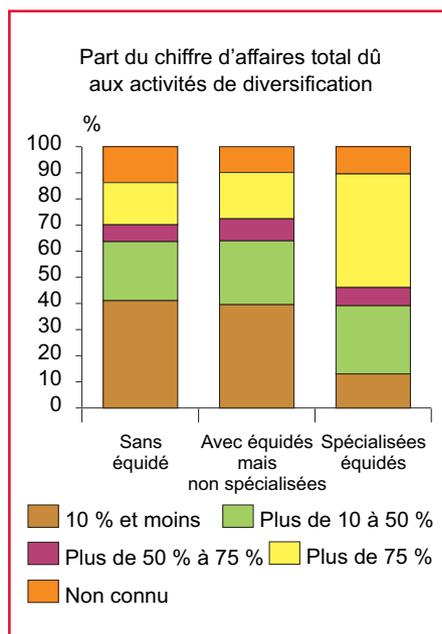


Des exploitations spécialisées en équidés de petite dimension économique



Source : Agreste - Recensement agricole 2010 Basse-normandie

Une implication forte dans la diversification chez les exploitations spécialisées en équidés



Source : Agreste - Recensement agricole 2010 Basse-normandie

sont aussi plus qualifiés : 14 % de techniciens contre 8 %.

Une histoire de passion

Le choix d'exercer des activités autour des équidés relève souvent d'une passion pour le cheval, puis viennent ensuite les réflexions sur les éléments

La PAC 2014-2020 une opportunité pour la filière équine ?

Les exploitations avec équidés perçoivent moins d'aides de la Politique Agricole Commune⁽¹⁰⁾ (PAC) que les autres, surtout si elles sont spécialisées. En Basse-Normandie, en 2010, uniquement 53 % des exploitations avec équidés perçoivent des aides contre 80 % pour celles sans équidé. Ce ratio tombe à 20 % pour les exploitations spécialisées.

Les exploitations spécialisées peuvent difficilement bénéficier des aides du 1^{er} pilier car elles ne disposent pas de surfaces ou d'ateliers animaux éligibles aux aides couplées et peu d'entre elles sont détentrices de Droits à Paiement Unique (DPU). Pourtant, certains exploitants spécialisés en équidés perçoivent un montant d'aides supérieur à la moyenne des exploitations sans équidé grâce au cumul des DPU avec des aides agro-environnementales liées aux surfaces.

La filière équine a également pu bénéficier d'aides publiques de l'État, de la Région, des Départements et de l'Union européenne par le biais du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), du Fonds Social Européen (FSE) et du Fonds Européen de Développement Économique et Régional (FEDER). Ces aides, souvent transversales, financent de grands projets (formations, événements sportifs et culturels, développement d'entreprises en milieu rural, cheval de travail en forêt etc.) qu'il s'agisse d'exploitations agricoles, d'entreprises en milieu rural ou touristiques.

L'État et la Région sont également intervenus dans le cadre du Contrat de Projets État-Région pour soutenir la structuration de la filière équine.

La réforme de la PAC en cours pourrait être une opportunité pour la filière équine en rendant les conditions d'éligibilité aux aides directes plus favorables. Actuellement la programmation 2014-2020 des aides du 2nd pilier de la PAC est en cours de définition par le Conseil Régional.

financiers et économiques. Parfois, ces activités sont réalisées dans le cadre d'une reconversion professionnelle ou comme activité complémentaire à la retraite. Ainsi, 63 % des chefs d'exploitation ou 1^{ers} coexploitants sont âgés de plus de 50 ans contre 59 % pour ceux n'ayant pas d'équidé. À la question de la succession, les exploitants de plus de 50 ans ayant des équidés, montrent une incertitude plus forte pour la transmission de leur exploitation que les autres, probablement en raison de la connaissance plus tardive du successeur. Cependant, ils n'envisagent pas plus souvent la disparition de leur structure que les autres exploitants.

Des chefs d'exploitation plus souvent à temps partiel et avec un niveau de formation initiale plus élevé

Les chefs d'exploitation ou 1^{ers} coexploitants des structures avec équidés sont plus souvent pluriactifs et à temps partiel que ceux des exploitations sans équidé, et ce d'autant plus si la structure est spécialisée.

Ils ont également un niveau de formation initiale plus élevé et sont plus souvent issus de l'enseignement général. Cependant, ils suivent moins de formations professionnelles continues, surtout les spécialisées. Les chefs d'exploitation ou 1^{ers} coexploitants spécialisés en équidés, sont ceux qui ont le plus suivi un parcours de l'enseignement général et qui possèdent le plus souvent un diplôme de niveau 1 ou 2⁽¹¹⁾.

Près de 1 000 Equivalent-Temps-Plein^(d) (ETP) dans les établissements équestres

Les 470 établissements équestres bas-normands emploient en moyenne 2 ETP salariés en 2011. Pour le tiers d'entre eux, les établissements équestres représentent une activité de diversification pour l'exploitation agricole.

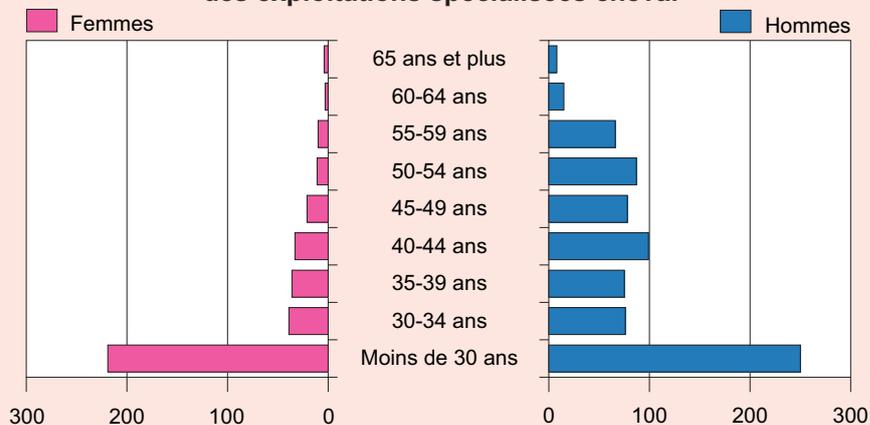
Les salariés des établissements bas-normands sont en majorité des ouvriers⁽¹²⁾, même si dans l'Orne ce sont les postes des professions intermédiaires qui sont les plus nombreux. Les

De plus en plus de femmes jeunes travaillent dans les exploitations ayant des équidés

La main-d'œuvre des exploitations avec équidés, aussi bien les chefs d'exploitation ou 1^{ers} coexploitants que les salariés, se féminise. En 2010, 34 % des chefs d'exploitation ou 1^{ers} coexploitants de moins de 30 ans étaient des femmes contre 21 % en 2000.

Élément marquant, la parité est presque atteinte pour les chefs d'exploitation ou 1^{ers} coexploitants et les salariés de moins de 30 ans des exploitations spécialisées en équidés.

Pyramide des âges des salariés des exploitations spécialisées cheval



Source : Agreste - Recensement agricole 2010 Basse-Normandie

contrats d'apprentissage sont plus fréquents dans les établissements équestres que dans l'ensemble des établissements régionaux (6 % de postes d'apprentis contre 2 %).

La proportion de femmes employées par les établissements équestres est similaire à celle de l'ensemble des établissements régionaux (≈48 %), dans la Manche, la proportion est plus élevée (65 %).

Près d'un établissement équestre bas-normand sur deux se situe dans le Calvados, principalement dans le Pays d'Auge. Ils sont implantés préférentiellement sur les axes de communication entre Paris et les principaux sites touristiques régionaux. Ainsi, par ordre d'importance décroissante, les 4 principales zones d'emploi d'implantation sont celles de Caen, Lisieux, Honfleur et Cherbourg-Octeville.

La Basse-Normandie se distingue par un large panel de formations spécialisées « cheval »

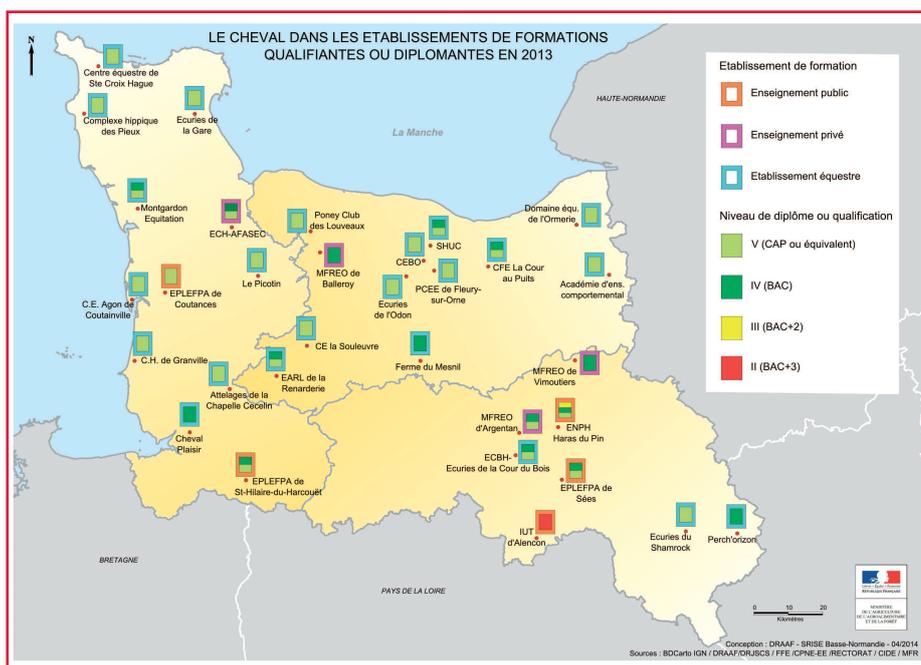
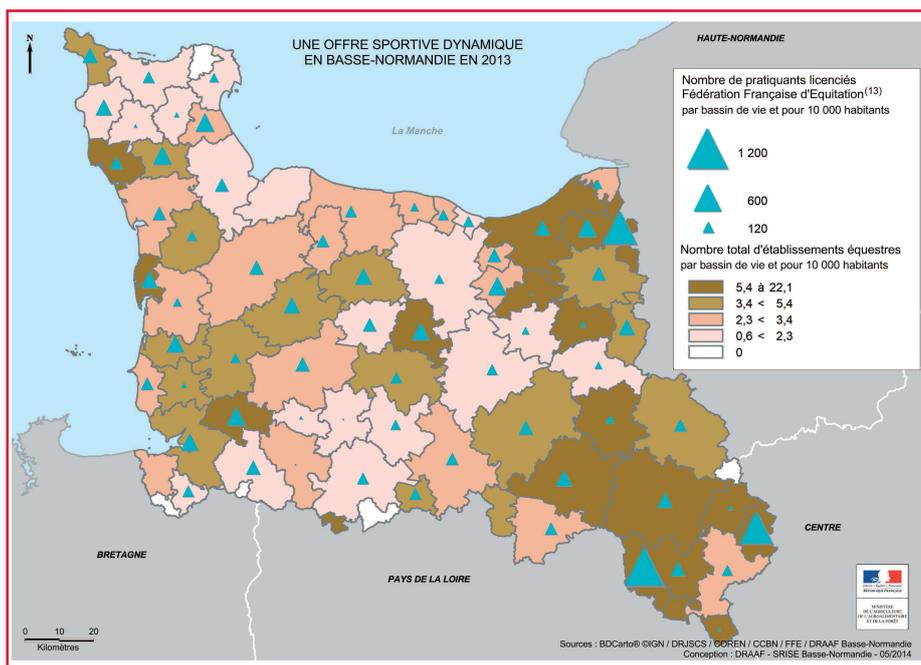
En Basse-Normandie, en 2013, 32 établissements publics ou privés proposent 17 des 25 formations diplômantes et qualifiantes spécifiques à la filière équine existant en France.

Les diplômes et qualifications sont délivrés par sept institutions : le ministère en charge de l'agriculture (MAAF), le ministère en charge de la jeunesse et des sports, la FFE, la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi - Entreprises Équestres (CPNE-EE), les ministères en charge de l'éducation et de l'enseignement, les chambres de métiers et de l'artisanat et les grandes écoles. Les formations peuvent être financées par l'État, la Région, l'employeur, l'apprenant lui-même ou par le fonds d'assurance formation.

Environ **500 apprenants ont suivi ces formations en 2013** dont environ 400 ont été diplômés. Les apprenants des formations spécialisées de la filière équine ont des parcours riches et diversifiés. Souvent après un parcours général, parfois agricole, les élèves cumulent successivement des diplômes, des expériences professionnelles et des qualifications spécifiques à la filière équine.

En 2013, dans la région, 65 % des élèves sont inscrits dans des formations préparant à un diplôme du MAAF, principalement un Brevet d'Études Professionnelles Agricoles (BEPA) ou un bac pro Conduite et Gestion de l'Exploitation Agricole (CGEA) valorisation du cheval. Le bac pro CGEA a été remplacé en 2013 par le bac pro Conduite et Gestion de l'Entreprise Hippique (CGEH). Les formations proposées par le MAAF sont les formations spécialisées suivies par le plus grand nombre d'élèves en formation initiale et donc de niveau 5 et 4. Néanmoins, l'attractivité régionale pourrait permettre la poursuite du développement de formations de niveaux supérieurs.

De 2008 à 2012, plus de la moitié des diplômés du MAAF ne poursuivant pas leurs études sont issus de l'apprentissage. Ils bénéficient d'un taux d'emploi supérieur de 10 % par rapport aux



scolaires, sauf pour les sections « soigneur » des BEPA et CAPA.

Outre les formations diplômantes et qualifiantes, au moins 15 établissements régionaux, collèges et lycées, privés ou publics, proposent à leurs élèves la pratique de l'équitation en sections sportives⁽¹⁴⁾, modules ou activités sportives.

Une région en tête pour les courses !

Que ce soit en nombre d'hippodromes, de réunions dédiées ou en nombre d'entraîneurs sur le territoire, le trot domine les courses en Basse-Normandie. Ainsi, 75 % des hippodromes et des réunions sont liés au trot et 85 % des entraîneurs sont des entraîneurs de trot.

De 2008 à 2012, ce sont en moyenne 286 réunions, de trot et/ou de galop, qui se sont tenues chaque année dans la région pour un montant d'enjeu annuel moyen de 18,5 millions d'euros. Plus de la moitié des enjeux sont effectués lors des réunions de galop dont « l'hippodrome étendard » est l'hippodrome de la société mère de Deauville.

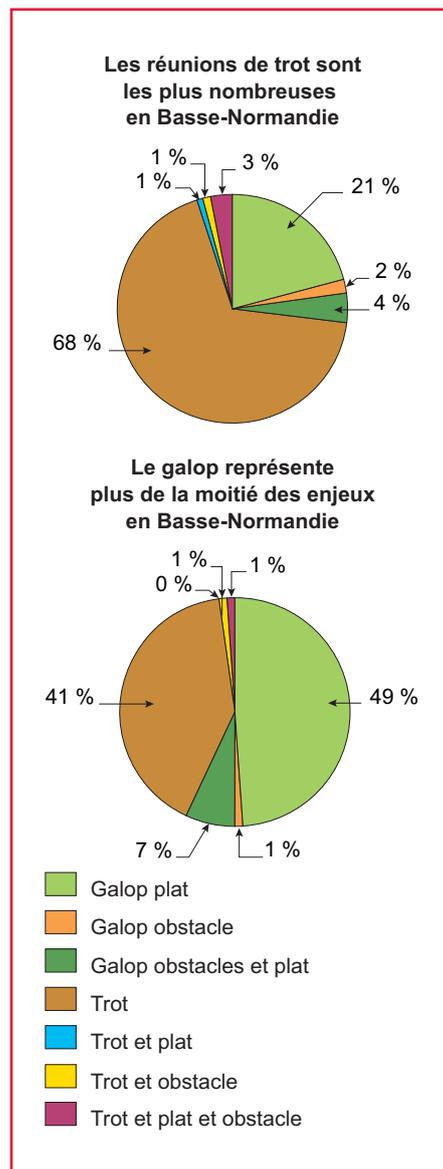
Les 2 sociétés mères de courses (France galop et Cheval français) organisent dans la région en moyenne 103

réunions par an avec un enjeu moyen par réunion de 109 000 € (Pari Mutuel Hippodrome). Elles gèrent 60 % des enjeux réalisés dans la région. Quant aux 28 sociétés des hippodromes de province elles réalisent 183 réunions par an avec 40 000 € d'enjeu PMH en moyenne par réunion.

Plus de la moitié des réunions de courses hippiques bas-normandes sont organisées dans le Calvados, département des 3 hippodromes des sociétés mères (Caen, Cabourg et Deauville) et 80 % des enjeux régionaux y sont enregistrés. **Le Calvados prédomine pour les courses de galop** avec l'organisation de plus de 9 réunions sur 10. Pour autant, le nombre de réunions de trot y est supérieur à celui du galop.



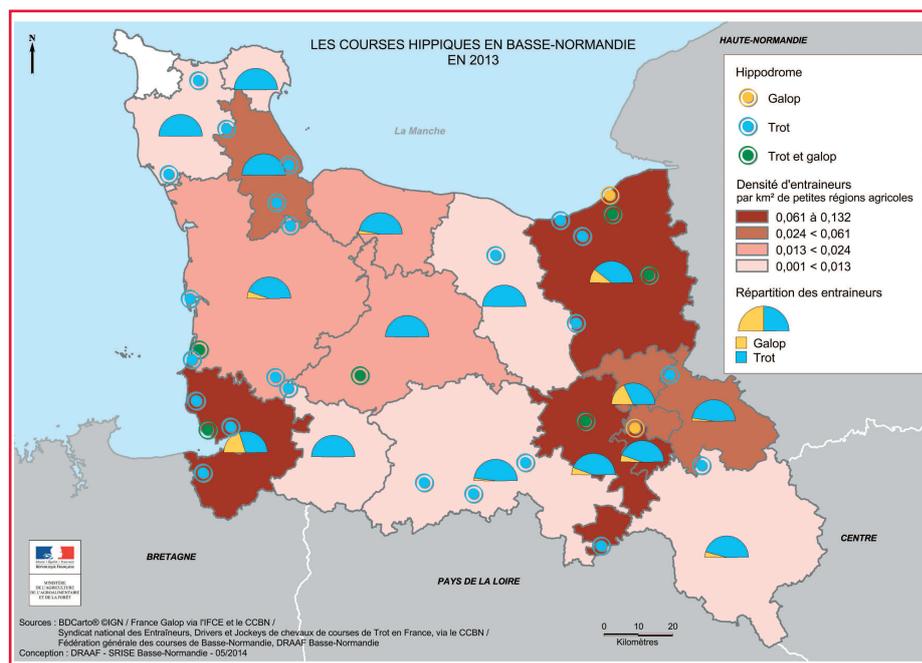
Trevo 09-12-12 (source : APRH)



Sources : Pari Mutuel Hippodrome, MAAF 2008-2012



Ready Cash 09-12-12 (source : Le Trot)



Le cheval de trait normand à l'honneur



Ulysse des près (Cob normand)
Source : Trait Normand

Ils peuvent également assurer le transport des touristes ou des écoliers en voiture attelée.

LE « COB NORMAND », cheval de trait sportif du XXI^e siècle est mis à l'honneur des JEM 2014

Descendant des « carrossiers normands » du XIX^e siècle, le Cob Normand est issu de croisements de pur-sang anglais avec la jumenterie locale. Épais et bien charpenté, ce cheval de trait aux allures brillantes reste très élégant, avec des tissus fins et une tête distinguée.



Percheron
Source : Trait Normand

Le Cob Normand, sportif mais calme et sûr est un cheval polyvalent : attelage de loisirs ou de compétition, randonnées montées, cheval de travail.

LE PERCHERON, la force du trait et la noblesse du diligencier

Originaire du Perche, le Percheron est une des plus anciennes races de chevaux de trait

françaises et la plus mondialement connue. Cheval puissant et vigoureux, unissant force et distinction, de robe grise ou noire, il est sélectionné pour sa capacité à tracter de lourdes charges.

D'un emploi facile et d'un tempérament généreux, il convient pour de nombreuses utilisations : attelage, équitation, travail dans l'agriculture, service des collectivités...

En Basse-Normandie, 2 535 chevaux de trait (poulinières comprises) ont été recensés en 2010. Le Cob normand et le Percheron sont les 2 races régionales emblématiques. La Manche est le premier département détenteur de chevaux de trait dans la région. Outre la valorisation en viande chevaline, les chevaux de trait effectuent des tâches agricoles, mais aussi parfois des travaux d'intérêt public comme le ramassage des déchets ménagers.

Méthodologie

(a) Estimation du nombre d'équidés en Basse-Normandie : l'estimation du nombre total d'équidés détenus en Basse-Normandie (dans les exploitations agricoles et hors exploitations agricoles) a été réalisée suite au croisement de plusieurs méthodes d'estimations basées sur des données de l'IFCE, du recensement agricole et des Observatoires Économiques Régionaux. Au nombre d'équidés détenus dans les exploitations agricoles lors du dernier recensement agricole (2010) ont été ajoutés les chevaux détenus par les établissements équestres non pris en compte dans le recensement agricole, ceux détenus par les entraîneurs de trot et galop et les cavaliers professionnels d'après les données 2010 de l'OER. Le nombre de chevaux détenus par les particuliers (hors recensement agricole) a été apprécié à dire d'experts.

(b) Classification des exploitations avec équidés : à partir des données du recensement agricole, les exploitations avec équidés ont été réparties en 2 catégories :

- les exploitations spécialisées n'ayant aucun autre animal que des équidés et ne cultivant que des prairies,
- les exploitations avec équidés non spécialisées disposant d'animaux autres qu'équidés et/ou disposant de surfaces autres que des prairies.

(c) Estimation du nombre d'hectares de prairies valorisés (pâturage et foin hors achat) par les équidés : le nombre d'hectares de prairies sur une exploitation agricole valorisés uniquement par les équidés a été calculé par département à partir de la population des exploitations spécialisées en équidés. Ainsi en 2010, dans le Calvados, un équidé dispose dans une exploitation agricole spécialisée de 98 ares, dans la Manche de 72 ares et dans l'Orne de 93 ares, soit en Basse-Normandie une moyenne de 90 ares de prairies par équidé. Ces ratios ont été appliqués au nombre d'équidés détenus dans les exploitations agricoles et donc aux surfaces en prairies de la Surface Agricole Utilisée. Puis, ils ont été appliqués au nombre total d'équidés détenus et donc aux surfaces en prairies du territoire (données de la Statistique Agricole Annuelle, prairies des exploitations agricoles et hors champ agricole).

(d) Estimation du nombre d'Equivalents-Temps-Plein dans les établissements équestres : les informations relatives aux emplois dans les établissements équestres sont issues d'une estimation réalisée à partir des données CLAP connues pour un quart des établissements équestres en 2011. La Connaissance Locale de l'Appareil Productif (CLAP) est un système d'information alimenté par différentes sources dont l'objectif est de fournir des statistiques localisées au lieu de travail jusqu'au niveau communal, sur l'emploi salarié et les rémunérations pour les différentes activités des secteurs marchand et non marchand. Cette source est gérée par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (Insee).

NB : mise à disposition sur internet à l'adresse suivante : <http://draaf.basse-normandie.agriculture.gouv.fr/Statistiques-agricoles> de tableaux de données, de la liste des métiers, des formations spécifiques à la filière équine en Basse-Normandie en 2013 sous format excel.

Définitions

(1) Exploitation agricole : une exploitation agricole est une unité économique qui a une activité agricole, qui atteint une certaine dimension et possède une gestion courante indépendante. Les données concernant les exploitations agricoles sont issues des recensements agricoles 2000 et 2010 enrichis des données relatives aux aides de la politique agricole commune de l'Agence de Service et de Paiement.

(2) Établissements équestres : la dénomination « établissement équestre » comprend les centres équestres, les organisateurs de compétitions, les écuries de pension de propriétaires, les associations de cavaliers et les installations équestres spécialisées (hors établissements d'enseignement général ou agricole et haras nationaux). Près d'un tiers des établissements équestres est une activité de diversification d'une exploitation agricole.

(3) Apprenants : le terme d'apprenant désigne l'ensemble des personnes suivant une formation spécialisée dans la filière équine. Ce terme est préféré à celui d'élèves car les formations « équines » sont suivies par un grand nombre de personnes déjà en activité professionnelle, en apprentissage et en dehors de leur formation initiale.

(4) Sportifs de haut niveau : sont considérés sportifs de haut niveau ceux inscrits sur la liste de haut niveau du Ministère des Sports (hors espoirs).

(5) Disciplines équestres : les disciplines équestres sont nombreuses et diversifiées : endurance, attelage, voltige, polo, horse-ball, western, équitation de travail etc. Trois disciplines équestres sont au programme des Jeux Olympiques : le dressage, le Concours de Saut d'Obstacles ou CSO, et le Concours Complet d'Équitation ou CCE.

(6) Dimension économique : les exploitations agricoles sont classées dans 3 catégories selon leur dimension économique : les petites exploitations dont la Production Brute Standard (PBS) est inférieure à 25 000 euros, les moyennes dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros et les grandes dont la PBS est supérieure ou égale à 100 000 euros. Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés, pour chaque exploitation, selon des coefficients permettant le calcul de la PBS. Ces coefficients résultent des valeurs moyennes calculées sur la période 2005-2009. La PBS traduit donc un potentiel de production. Les exploitations professionnelles sont celles dont le potentiel de production excède 25 000 €.

(7) SAU : la Surface Agricole Utilisée correspond à la superficie totale de l'exploitation agricole, diminuée des bâtiments et cours, des taillis à courte rotation, des landes et friches non productives, des bois et du territoire non agricole (étangs, carrières, rochers, jardins d'agrément, chemins privés...).

(8) Activités de loisir : il s'agit des activités liées au tourisme et les activités de loisir lucratives comme les visites d'exploitation, les activités sportives ou récréatives, fermes pédagogiques, location d'ânes, fermes équestres, etc.

(9) Salariés dans les exploitations agricoles : on entend par salariés dans l'étude, les salariés n'appartenant pas à la famille du chef d'exploitation ou du 1^{er} coexploitant.

(10) Aides de la PAC : la politique agricole commune (PAC) est la plus ancienne et a été, jusqu'en 2006 inclus, la plus importante des politiques communes de l'Union Européenne. Les aides de la PAC sont réparties en 2 piliers : le 1^{er} pilier correspond aux soutiens directs à la production perçus par les exploitants agricoles, le 2nd pilier correspond aux mesures du développement rural. Le versement des aides est conditionné au respect de différentes normes. Pour exemple, les aides découplées (DPU) ou la Prime au Maintien du Troupeau de Vaches Allaitantes (PMTVA) font partie du 1^{er} pilier et les mesures agro-environnementales territorialisées, la prime herbagère agro-environnementale, les aides à l'installation, à l'investissement font partie du second pilier.

Les données communiquées dans la publication concernent les aides du 1^{er} pilier et les aides du 2nd pilier à l'exclusion des aides de l'axe 3 (qualité de la vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale) et de l'axe 4 dit Leader (projets portés par les pays).

(11) Niveau des formations : les 6 niveaux de qualification servent à indiquer le type de formation nécessaire pour occuper un poste dans le monde professionnel, en particulier lors des concours de l'administration.

Niveau VI et V bis : élèves n'allant pas au-delà de la scolarité obligatoire (16 ans) ou 1 an après le collège,

Niveau V : équivalant au CAP (certificat d'aptitude professionnelle), au BEP (brevet d'études professionnelles) ou au brevet des collèges obtenu (ex-diplôme national du brevet et ex-BEPC),

Niveau IV : équivalant au bac (général, technologique ou professionnel), au brevet de technicien (BT) ou au brevet professionnel,

Niveau III : équivalant à un niveau bac +2 : BTS (brevet de technicien supérieur), DUT (diplôme universitaire de technologie),

Niveaux II et I : équivalant à un niveau égal ou supérieur au Bac +3 (licence, master, etc.)

(12) Catégories socio-professionnelles : la nomenclature de catégories socioprofessionnelles (CSP) a été conçue par l'Insee en 1954. L'objectif était de classer les individus selon leur situation professionnelle en tenant compte de plusieurs critères : métier proprement dit, activité économique, qualification, position hiérarchique et statut. Sont ainsi distingués les agriculteurs, les artisans-commerçants et chefs d'entreprise, les cadres et professions intellectuelles supérieures, les professions intermédiaires, les employés et les ouvriers.

(13) Bassin de vie : le bassin de vie constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants.

(14) Section sportive : la section sportive scolaire offre, au sein du système éducatif, un autre champ de pratique approfondie d'activités sportives. Elle est intégrée au projet d'établissement et procure aux élèves volontaires la possibilité, après accord des familles, d'un entraînement plus soutenu dans une discipline de leur choix. Cette formation sportive soutenue se réalise tout en suivant une scolarité où des aménagements peuvent être organisés. L'enjeu est de permettre à l'élève d'acquérir des compétences sportives pouvant le conduire au haut niveau ou à un niveau régional, tout en réussissant sa scolarité. Source : Académie de Grenoble

Agreste Basse-Normandie

n° 70 - juin 2014 - 2,50 €

Agreste : la statistique agricole

© AGRESTE 2014



Directeur de la publication : Jean CEZARD

Rédacteur en chef : Daisy DE LARTIGUE

Rédacteurs : Jean-Pierre HEUZARD (DRJSCS), Daisy DE LARTIGUE (DRAAF), Éric LECLERC (IFCE), Elsa MARTIN (COREN), Lola QUITARD (CCBN)

avec le concours de Agnès ABADIE (MAAF - DGPAAT), de l'association Trait Normand (Association régionale pour la promotion du cheval de trait en Normandie) et des services de la DRAAF de Basse-Normandie, de l'IFCE et de l'Insee de Basse-Normandie

Composition : atelier national de composition et de diffusion du SSP Beauvais

Impression : AIN - Ministère de l'Agriculture

Dépôt légal : à parution ISSN : 1951-0411

www.agreste.agriculture.gouv.fr

http://draaf.basse-normandie.agriculture.gouv.fr

Courriel : srise.draaf-basse-normandie@agriculture.gouv.fr

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

Directeur : Jean CEZARD

SERVICE RÉGIONAL DE L'INFORMATION
STATISTIQUE ET ÉCONOMIQUE

6 boulevard du Général Vanier - CS 95181
14070 CAEN CEDEX 5

Tél : 02.31.24.97.41 - Fax : 02.31.24.97.00